

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection		
Francyne Thériault	2002145				Le 23 septembre 2020	
Nom de l'établissement					Numéro de	e téléphone
KROK SOLEIL "À MAISON" Enr.					(506) 739-	5455
Adresse						
34 avenue 37 lème Edmundston NB E3V 2W7						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Annik Thériault			Inspecteur/Inspectrice			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	lement		limite pour	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux						
Les enfants ont été à l'extérieur lors de ma visite.						
Je recommande le renouvellement pour ce permis.						
original signé par Annik Thériault			Le 23	septe	embre 2020	
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate		•		
original signé par Francyne Thériault			Le 23	septe	embre 2020	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate				